n°1 (FZ)

DLP 10-9-8555686

Avertissements agricoles

ISSN 0759-9616

PROVENCE ALPES COTE D AZUR

05 04 84 06 13 83

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B.P. 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

Bulletin n° 17

Le 05 Septembre 1985

TOUTES ESPECES

Attention : un traitement surdosé allonge toujours le délai d'emploi avant récolte.

MOUCHE DES FRUITS : Risque pratiquement nul.
Dans les zones sensibles, près des décharges publiques d'ordures ménagères, on interviendra seulement si des attaques ont été identifiées et confirmées. On utilisera alors diméthoate, formathion ou tichlorfon. Tous à 7 jours de délai avant récolte.
Aucune attaque n'a été signalée jusqu'ici.

ACARIENS : Intervenir même après récolte si nécessaire.
En cas d'attaque tardive, réduire les populations pour diminuer les pontes d'hiver notamment.

COSSUS-GATE BOIS : Le dernier traitement a du être fait fin Aout.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Suspendre la protection à partir du 10 Septembre.
Sauf exceptionnellement en vergers très infestés (plus de 2% de fruits atteints).

PSYLLE DU POIRIER : Ne plus intervenir.

ZEUZERE : Maintenir la protection des vergers très infestés.
Jusqu'à la mi-septembre. Après récolte, utilisez le mevinphos si le dernier traitement date de plus de 14 jours ou a été lessivé.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : Surveiller particulierement les coings.
Surtout à proximité des vergers de pêchers récoltés.

MALADIES DE CONSERVATION : Traitements après récolte.
Il est rappelé que contre l'échaudure des pommes, l'éthoxyquine (Stop-cald, Rexoquine, Xédaquine) et le diphénylamine (Xedamine et no scald DPA 31) sont autorisés sous conditions (résidu, exportation...). Consulter les fabricants.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

POURRITURE DES FRUITS : Renouveller le traitement,
en cas de forte humidité ou de pluie, quelques jours avant récolte.

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER : Surveiller le feuillage.
En cas d'arrivée des premières tâches ou de leur extension, intervenir sans attendre.

ROUILLE DU PRUNIER : Sur variétés sensibles,
on effectuera un traitement dès l'apparition des premiers symptômes avec un produit à base de manèbe ou mancozèbe : 160 g/M.A./hl ou zirame : 180 g/M.A./hl.

MOUCHE DE L'OLIVIER : (Dacus)
Alpes maritimes : Renouveller les traitements déjà conseillés,
- Sur le littoral jusqu'à 250 m d'altitude,
- Au delà de 250 m dans les vergers non atteints par le gel.
Var : Début des attaques.
Sur variétés sensibles (Ascolana, lucque...) dont les fruits sont bien développés, il est recommandé d'effectuer dès maintenant un premier traitement préventif (appat insecticide, ou insecticide seul). (Voir bulletin n° 14 du 16 Juillet.)

../..

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 100F
à Regis de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

P32

ou un traitement curatif (type diméthoate) dans une huitaine de jours.

Bouches du Rhône, Vaucluse, Drôme : Attendre un prochain avis.

Echantillon : Les oléiculteurs ayant des doutes sur le pourcentage d'olives éventuellement piquées par la MOUCHE peuvent nous adresser un échantillon d'une trentaine d'olives (prélevées au hasard à raison de 3 olives sur 10 arbres - côté sud) en spécifiant la variété.

Pour les Alpes-Maritimes suelement, envoyez l'échantillon au Service de la Protection des Végétaux à Nice - MIN St Augustin - Route de Grenoble.

ADDENDA :

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : En verger atteints seulement, maintenir la protection en fonction des pluies (repiquages tardifs).

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : Risque jusqu'à la récolte, traiter donc en fonction de celle-ci.

CULTURES LEGUMIERES

TOUTES CULTURES

Surveiller les attaques de vers gris sur les jeunes semis et plantation.
Effectuer des traitements préventifs sur l'ensemble des cultures sensibles avec :

Application de microgranulés avant plantation :

carbaryl	30 kg/ha de Sevin, appât.
chlorpyriphos	50 kg/ha de Dursban, appât.
phoxime	75 kg/ha de Volaton ou Agridine.

Application par pulvérisation foliaire :

acéphate	900 g M.A./ha Orthène,
deltaméthrine	7,5 g M.A/ha Décis,
cyperméthrine	30 g M.A/ha nombreuses spécialités,
perméthrine	50 g M.A/ha Ambush, Perthrine.

PLEIN CHAMP

NOCTUELLE DU CHOU FLEUR :

Renouveler la protection conseillée dans nos 2 derniers bulletins vers le 12.09.

TEIGNE DU POIREAU : Le vol se poursuit, renouveler la protection 12 jours après le dernier traitement. (rappel).

MOUCHE DU CHOU :

Le vol se poursuit. On renouvelera la protection par pulvérisation aux alentours du 12.09 sur les navets récoltés après le 28 Septembre.

MALADIE DES NERVURES NOIRES DU CHOU :

La bactérie Xanthomonas campestris est responsable des jaunissements marginaux observés sur certaines cultures de chou. Ces symptômes sont associés à un noircissement des nervures qui est bien visible.

En présence de la maladie, éviter les irrigations par aspersion. Effectuer des traitements au cuivre.

CULTURES SOUS SERRES

ACARIOSE BRONZEE DE LA TOMATE : Dans les exploitations havituellement atteintes, surveiller l'apparition des symptômes caractéristiques de la maladie. Intervenir si nécessaire avec un acaricide à base de dicofo

PSEUDO JAUNISSE DE LA LAITUE : Pour limiter le développement de cette maladie, il est important de lutter efficacement et précocement contre les aleurodes qui sont vecteurs du virus.

NOCTUELLE FOREUSE DE LA TOMATE :(heliothis armigera)

Actuellement, les risques sont importants dans les serres ettunnels situés au sud d'Avignon et qui restent aérés pendant la phase nocturne.

NOCTUELLES DEFOLIATRICES :(plusia chalcites)

Des dégâts sont possibles sur cultures de concombre ou haricot. Intervenir si nécessaire. Pour les exploitations menées en lutte intégrée, utiliser le Bacillus thuringiensis..

---ooo---